



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

**AN 2026
26-078**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie COLAS, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, Mme Thérèse MENDY, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à Laurence DENAND
M. Ali HADIK, procuration à Hervé RIOU
M. Lionel LECLER, procuration à Jérémy LEFEBVRE
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Fabienne PAULIN

Absent :

M. Gilles LÉCOLE,

Mme Peggy FRANÇOIS est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

23/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

23/09/2026

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT SUITE À FUSION SOCIETE ÉRIGER / SOCIETE IMMOBILIERE 3F.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil

Vu la délibération du Conseil municipal n°24-070 du 11 décembre 2024 portant la garantie d'emprunt accordée à la société ERIGER,



Considérant la fusion entre la société ÉRIGER et la société Immobilière 3F au 1^{er} octobre 2025,

Considérant la convention de réservation de logement ci-annexée,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hervé RIOU, adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la fusion entre la société ÉRIGER et la société Immobilière 3F, ainsi que du transfert de la garantie d'emprunt à cette dernière
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de réservation de logements en contrepartie de la garantie communale d'emprunt
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame la Comptable publique,
 - La société Immobilière 3F


Peggy FRANÇOIS,
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Virginie MEUNIER
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 05 OCT. 2026
Et publié le 05 OCT. 2026

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville